

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

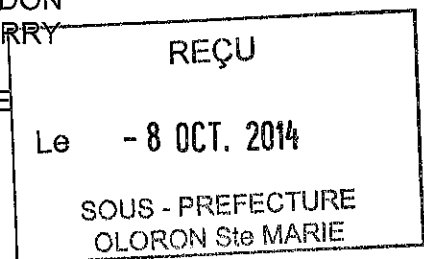
### SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

Pouvoirs : Madeleine COIG à Joseph LEES  
Valérie SARTOLOU à Denise MICHAUT  
Robert BAREILLE à Aurélie GIRAUDON  
Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY

Excusés : Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 140925-04-PER



### PROJET D'EXTENSION DU SERVICE MUTUALISE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Mme BESSONNEAU précise que La loi ALUR supprime, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction gratuite des autorisations d'urbanisme dans toutes les communes appartenant à une communauté de communes de plus de 10 000 habitants (le délai étant repoussé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les communes dotées de cartes communales).

Or, les communes n'ont pas d'autre solution que de se retourner vers la CCPO qui instruit déjà les autorisations d'urbanisme pour le compte des communes d'Oloron et de Lédeux.

La CCPO est donc directement interpellée et se propose d'étendre aux autres communes le service mutualisé d'instruction par un mécanisme d'intégration progressive selon le nombre d'actes et selon les échéances.

Ainsi, deux temps sont proposés :

- la première vague d'intégration concerne d'abord, avant le 31 décembre 2014, 6 communes volontaires,
- d'autres communes peuvent ensuite demander leur adhésion courant 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

Le coût d'instruction serait payant (environ 140 € par acte) et permettrait à court terme de financer un agent supplémentaire. Cette mesure fera l'objet d'un débat lors d'un prochain Conseil des Maires.

Le service pourrait accueillir par la suite l'instruction des dossiers des intercommunalités voisines (Ossau intéressée).

Le problème essentiel reste l'accueil du public dans ses modalités pratiques. Il apparaît que, dans ce domaine, les secrétaires de mairie des communes aient un rôle à jouer (orientation – primo instruction) sachant que le service change de logiciel d'instruction (CLIC-ADS) et qu'il s'orientera avec les mairies vers la dématérialisation des procédures.

Le Comité Technique, réuni le 23 septembre dernier, a émis un avis favorable.

Où cet exposé,

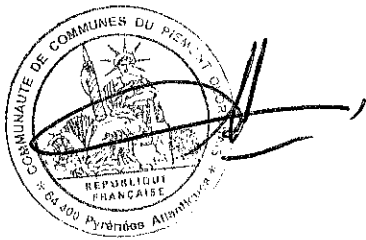
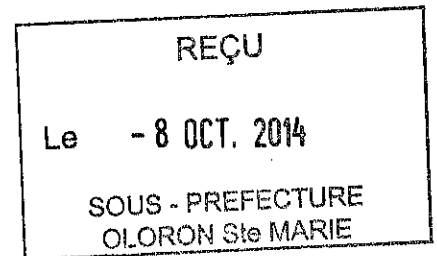
### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'extension du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme
- **ACCEPTE** que le service assure l'instruction de l'ADS des 5 communes volontaires dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015
- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre les démarches en ce sens auprès des communes

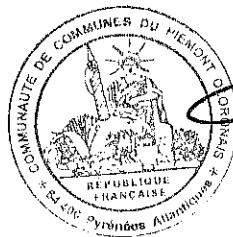
Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 25 septembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 08. 10. 14



Le Président



Daniel LACRAMPE